

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

PERSONNEL COMMUNAL

MODIFICATION ETAT DES POSTES

Délibération : **02.2020.012**

Transmis en préfecture le :

28 février 2020

Séance du : **25 février 2020**

Compte-rendu affiché le **28 février 2020**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **19 février 2020**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI,
Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE,
Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès
JAGET, Christophe GODIGNON, Odette
BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Christophe
EVRAT, Michel MONNET, Bernadette VIVES-
MALATRAIT, Isabelle PICHERIT, Lucienne
DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL,
Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO,
Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves
CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry
MONNET, Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

Marie-Paule GAY, Nicole CARTIGNY, Anne-Marie
JANAS, Gilles PEREYRON

Pouvoirs :

Marie-Paule GAY à Yves DELAGOUTTE, Nicole
CARTIGNY à Fabienne TIRTIAUX, Anne-Marie
JANAS à Mohamed GUOUGUENI, Gilles
PEREYRON à Thierry MONNET

Membres absents à la séance :

Marylène MILLET, Christian ARNOUX, François
VURPAS, Yves GAVault, Olivier BROSSEAU, Serge
BALTER

RAPPORTEUR : Monsieur Roland CRIMIER

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

La présente délibération propose une modification de l'état des effectifs pour prendre en compte les derniers recrutements de la collectivité.

Le Comité Technique réuni en séance le 28 janvier 2020 et le 18 février ont statué sur les propositions de modifications de postes suivantes :

Filière Administrative

- Création d'un poste d'Attaché à Temps Complet
- Création d'un poste de Rédacteur Principal 1ère classe à Temps Complet
- Création de 2 postes d'Adjoint Administratif à Temps Complet et 1 poste d'Adjoint Administratif à Temps Non Complet 17,5/35°
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (28/35*)

Les modifications du tableau sont les suivantes :

Grade et emplois	CAT	Effectifs budgétaires au 28/01/20	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à créer	Poste à supprimer	Effectifs budgétaires au 27/02/20	Dont TNC
FILIÈRE ADMINISTRATIVE								
Attaché	A	14	14	1	1		15	1
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	0	1	0	2	0
Adjoint Administratif		34	30	4	3 dt 1 TNC (17,5/35)	1 tnc 28/35	36	4

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** les créations des postes citées ci-dessus;
- **APPROUVER** en conséquence les modifications ci-dessus apportées au tableau des effectifs du personnel communal;

- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la Commune (chapitre 012).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Christophe EVRAT, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.